



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 22 juin 2017

Délibération n°2017-68

Date de la convocation :  
14 juin 2017

Délibération rendue  
exécutoire :  
Publication par voie  
d'affichage du :  
27 juin 2017 au 27 août 2017

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 32

Secrétaire de séance :  
M Éric Malléjacq

Le procès-verbal de la séance  
du 18 mai 2017 est adopté par  
30 voix pour, Mme Sonia  
Marrec et M Antony Le Bras  
n'étant pas arrivés au moment  
du vote.

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 22 juin à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 14 juin 2017 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, Mme Baqué Maguy, M Besombes François, Mme Talbot Marie, Mme Boidin Laëtitia, M Echivard Alain, M Nicolas Alain, M Allot Yann, Mme Razer Josette, M Bigot Marc, M Mallejacq Eric, Mme Guillou Valérie, Mme Marrec Sonia, M Stéphane Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Creton Françoise, Mme Duigou Jacqueline, Mme Ahajri Nadia, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Quillivic Bruno donne pouvoir à M Calvarin Xavier  
Mme Le Nouène Marie-Christine donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Hennion Philippe donne pouvoir à Mme Creton Françoise  
Mme Cremers Annie donne pouvoir à M Nicolas Alain  
M Robin Fabrice donne pouvoir à M Allot Yann  
Mme Le Meur Gaël donne pouvoir à M Bonneau Pierre-François

Absent excusé :  
M Auffret Julien

Objet :  
**Tarifs TLPE - 2018**

Mme Michelle Lemonnier, Adjointe au Maire expose :

Vu les articles L 2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2010 instaurant la TLPE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 mai 2016 révisant les tarifs de la TLPE pour l'année 2017,

Considérant que les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année,

Considérant que les tarifs de référence pour la détermination des tarifs s'élèvent en 2017 à 15,40 € dans les communes de moins de 50 000 habitants et à 20,50 € en cas de majoration,

Considérant les coefficients multiplicateurs applicables en fonction du support publicitaire et de sa superficie,

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet pour fixer les tarifs de l'année suivante, Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants :

Nature du support	Tarifs en € / m <sup>2</sup>
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est inférieure à 50 m <sup>2</sup>	20,60 € / m <sup>2</sup>
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	41,20 € / m <sup>2</sup>
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est inférieure à 50 m <sup>2</sup>	61,80 € / m <sup>2</sup>
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface	123,60 € / m <sup>2</sup>

est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	
Enseignes de surface totale < à 7 m <sup>2</sup>	Exonération
Enseignes : 7 m <sup>2</sup> < surface totale ≤ 12 m <sup>2</sup> sauf enseignes scellées au sol	Exonération 11,20 €/ m <sup>2</sup>
Enseignes : 12 m <sup>2</sup> < surface totale ≤ 50 m <sup>2</sup> sauf enseignes scellées au sol	22,40 €/ m <sup>2</sup>
Enseignes dont la surface totale est > 50 m <sup>2</sup>	44,80 € / m <sup>2</sup>

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 29 voix POUR  
1 CONTRE (Mme LE MEUR G) 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, M BONNEAU)

- décide d'approuver les tarifs présentés qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

À Concarneau, le 27 juin 2017

Le Maire,  
André FIDELIN

